



VERSAILLES GRAND PARC DIRECTION DE LA CULTURE

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL



PROFESSEUR DE FORMATION MUSICALE INTERVENTIONS HORS LES MURS - H/F

(Grade : assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux)

Site de Versailles et de Viroflay

Temps Complet 20h hebdomadaires

L'offre d'enseignement artistique de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est aujourd'hui portée par un « Conservatoire multi-sites », comptant 9 sites d'enseignement et par 7 écoles associatives subventionnées.

Le Conservatoire de Versailles Grand Parc fédère les offres précédemment proposées, en régie, par les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, le conservatoire de musique de Rocquencourt, le conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le conservatoire à rayonnement intercommunal de Viroflay.

Pour le volet associatif, ce sont l'école de musique et d'art dramatique de Bailly et Noisy-le-Roi, l'école de musique de Bièvres, le conservatoire de Bougival, la section musique de la Jeunesse arcisienne, le conservatoire de la Celle Saint-Cloud, l'école de musique de Fontenay-le-Fleury et l'Association musicale de Toussus-Les Loges, qui viennent compléter le panorama.

Le Conservatoire de Versailles Grand Parc (classé à rayonnement régional) et ses 150 professeurs proposent trois filières principales d'enseignement artistique : un cursus général répondant aux missions de formation des établissements spécialisés, un cursus renforcé (CHAM, Cycle d'orientation professionnelle, Cursus Préparatoires à l'Enseignement Supérieur, Enseignement supérieur) et de nombreuses alternatives aux cursus permettant des apprentissages ou pratiques collectives qui soient les plus adaptés aux parcours, âges et appétences de chacun.

Chaque site d'enseignement, du fait de son histoire, des partenariats locaux, de l'équipe pédagogique affectée et de ses équipements présente des spécificités pédagogiques et artistiques qui font la richesse de l'offre intercommunale.

Chaque année, le Conservatoire donne vie à une importante saison artistique intercommunale. Elle compte près de 300 concerts, spectacles, master-classes et auditions proposés par les élèves, les professeurs et des artistes invités, à l'intention d'un large public, dans de nombreux lieux de diffusion de l'intercommunalité ou d'Ile de France.

MISSIONS :

Les missions s'exercent sous la responsabilité administrative et pédagogique de la direction de l'établissement, en référence au Schéma national d'orientation pédagogique, dans le cadre du projet d'établissement, du projet d'enseignement artistique intercommunal et dans le respect du règlement intérieur.

Missions principales :

- Assurer la formation musicale des élèves inscrits en cursus d'études, affectés par la direction, en relation avec les enseignants ATEAP et PEA de la discipline
- Assurer des interventions musicales auprès de publics divers (périscolaire, socio-éducatif, socio-culturel...)



- S'impliquer dans la transmission de répertoires divers en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement
- Etre garant de la cohérence des enseignements dispensés en lien avec l'ensemble de l'équipe pédagogique
- Favoriser la dynamique de groupe au sein de la classe
- Prendre part à l'organisation des études et au suivi des élèves ainsi qu'à leur évaluation et à leur orientation
- Contribuer au rayonnement de l'établissement et de l'offre intercommunale au travers des actions menées avec les élèves et/ou au titre de l'activité artistique professionnelle

Missions ponctuelles :

- Assurer la conduite de projets pédagogiques et culturels à dimension collective
- Prendre part à l'ensemble des missions artistiques et pédagogiques de l'établissement (encadrement des élèves lors des concerts et spectacles, évaluations et auditions, participation aux réunions et groupes de travail et aux actions de formation organisés par la direction...)
- S'impliquer dans une réflexion pédagogique relative à l'enseignement de la discipline et des aux parcours d'études proposés par l'établissement
- Assurer une veille artistique et la mise à niveau de sa pratique
- Exercer une expertise sur les matériels et ouvrages pédagogiques affectés au travail de classe et/ou mis à la disposition des élèves

Appartenance à un ou des groupes de travail :

- Départements pédagogiques Formation musicale et chant choral Groupes de travail thématiques (préparation à l'enseignement supérieur, examens...)
- Groupes de travail avec les autres professeurs selon les projets de l'établissement et/ou de Versailles Grand Parc, collectivité employeur
- Groupes de travail impliquant les partenaires éducatifs du conservatoire
- Eventuellement, participation au conseil pédagogique, au conseil d'établissement, à la commission de saison artistique intercommunale et/ou à toute autre instance de concertation mise en place par l'établissement en relation avec ses partenaires

PROFIL :

Formation - Accès au poste :

- Formation artistique supérieure
- Diplôme d'État pour l'enseignement de la discipline et/ou Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI)
- Titulaire du grade d'ATEA Principal ou inscription sur liste d'aptitude
- Vie artistique professionnelle dans le domaine concerné

Expérience antérieure souhaitée :

Expérience dans un poste similaire appréciée

Autonomie et/ou responsabilités :

- Grande autonomie dans la conduite des activités d'enseignement
- Activité cadrée par le projet d'établissement, le projet d'enseignement artistique intercommunal et par le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement spécialisé (organisation des études, cursus, évaluation), dans le respect des règles de déontologie
- Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique

Connaissances techniques/théoriques :

- Connaissances approfondies dans le domaine artistique enseigné
- Connaissance de l'environnement professionnel et des enjeux pédagogiques et culturels

Savoir-faire :

- Capacité à instaurer et développer une relation pédagogique (en individuel et en collectif)
- Capacité à innover dans sa pédagogie
- Capacité à favoriser le parcours personnalisé des élèves
- Capacité à s'inscrire dans une dynamique générale d'établissement (champs pédagogique, artistique et administratifs)